

Esthéticienne

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Conseiller(ère) beauté
Cosméticien
Esthéticienne
Esthéticien(ne)-vendeur(se)
Esthéticienne spécialisée en maquillage professionnel (milieux du spectacle, TV...)
Esthéticienne spécialisée en onglerie
Esthéticienne spécialisée psycho-esthétique (milieu hospitalier, carcéral, social)
Manucures, esthéticiens
Manucures, esthéticiens / Esthéticienne
Manucures, esthéticiens / Manucure

Codes

- **CITP88** : 5141
- **PCS-ESE 2003** : 562a
- **ROME1999** : 11 133
- **CITP2008** : 5142

DESCRIPTIF

L'esthéticienne est la spécialiste des techniques d'esthétique .

Elle réalise :

- des soins d'esthétique du visage au décolleté, des mains et des pieds,
- des maquillages du visage et des ongles,
- des épilations,
- des massages, enveloppements, séances de balnéo-esthétique

- des séances d'ultra-violets UV,
- pose de prothèses ongulaires ...

Elle conseille la clientèle, vend des produits cosmétiques et de parfumerie, procède à des démonstrations et des ventes de produits de beauté.

L'esthéticienne peut exercer dans un institut de beauté, un salon de coiffure, une parfumerie, au domicile de la clientèle mais aussi en établissement de soins ou de cure, en maison de retraite, de convalescence, de réadaptation, en centres de bien-être ou en centre spécialisé (pour épilation, bronzage, beauté des ongles, hammam -sauna)...

Les techniques esthétiques de bien-être et de confort sans finalité médicale, de même que l'utilisation de produits cosmétiques ont pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. Elles ne doivent pas être confondues avec les traitements préventifs et curatifs pratiqués par les professionnels de santé.

La prothésiste ongulaire fait l'objet d'une fiche spécifique.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

En 2019, on compte 42 950 instituts de beauté en France dont la moitié est située dans le sud

La population est à prédominance féminine (92%) et 80% ont moins de 35 ans

77% des instituts n'ont pas de salariés et 20% ont de 1 à 5 salariés

26 785 salariés, dont 46% ont moins de 26 ans, 15% sont en contrat pro ou d'apprentissage

l'activité principale de institu

sources: CNAIB données 2019

Formation professionnelle :

- L'activité de l'esthéticienne est conditionnée par la possession du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (décret 98-246 du 2/4/1998)

- Différents niveaux de formation existent :
 - Niveau V (CAP-BEP) :** - CAP Esthétique-cosmétique : soins esthétiques, conseils, vente.
 - Niveau IV (Niveau bac) :** - BP (Brevet professionnel) Esthétique-cosmétique.
 - BM Esthétique, cosmétique.
 - Bac Pro
 - Niveau III (Bac + 2) :** - BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Esthétique-cosmétique.
- Des spécialisations existent : soins corporels, prothèse ongulaire, extension de cils, maquillage permanent...
L'ouverture d'un salon n'est pas soumise à autorisation.

Evolution de carrière

L'évolution de carrière d'un esthéticienne peut se faire de différentes manières :

- Dans l'entreprise, par élargissement de son activité et de ses spécialisations, mais aussi par la poursuite des études et la formation professionnelle tout au long de la vie.
- En changeant d'établissement pour :
 - Devenir gestionnaire d'un institut (chaîne).
 - S'installer à son compte.
 - Devenir technico-commercial au sein d'entreprises de cosmétique.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
institut de beauté	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
	eclairage localement insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	musique d'ambiance	adapter le volume sonore	effets extra-auditifs du bruit 		
	espace de travail avec sol glissant	nettoyer régulièrement les sols			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		installer des sols anti-dérapants			
			lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	posture debout avec marche				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		conseils de prévention - insuffisance veineuse			
			signes fonctionnels d'insuffisance veineuse		
			arthropathies		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			chutes		
			glissades		
	contact avec la clientèle générant une charge mentale particulière	former à la CAT face à une personne agressive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	contact régulier avec le public				
cabine d'esthétique	éclairage localement insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
salle de soin esthétique en hammam sauna	installation électrique	vérifier l'état de l'installation électrique 			
	legionella			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	acide chlorhydrique 	porter des EPI adaptés			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
	ambiance thermique chaude intérieure 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
		isoler thermiquement les locaux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		limiter les durées d'exposition à la chaleur 			
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		mettre à disposition de l'eau réfrigérée			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		aérer et ventiler les locaux			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
zone d'esthétique en parfumerie					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
zone d'esthétique en salon de coiffure	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail avec sol glissant	nettoyer régulièrement les sols			
		installer des sols anti-dérapants			
			lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	eclairage localement insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	insuffisance d'aération	adapter l'aération et la ventilation			
	bruit de fond 	effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)			
		réduire le bruit de fond			
			effets extra-auditifs du bruit 		
			effets extra-auditifs du bruit 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			effets extra-auditifs du bruit 		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
espace vente	bruit de fond 	effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)			
		réduire le bruit de fond			
			effets extra-auditifs du bruit 		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			effets extra-auditifs du bruit 		
zone de rangement	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	contact avec la clientèle générant une charge mentale particulière	former à la CAT face à une personne agressive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	contact régulier avec le public				
établissement de soins	agent biologique 			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
					recherche des effets sur la santé décrits

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
domicile du client	espace de travail inadapté à l'activité				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	espace de travail d'accès physiquement difficile				
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
maison de retraite 	virus				contrôler l'état vaccinal 

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
contact avec les clients 	humeur des clients generant une charge mentale particuliere 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
rythme dicté par la clientèle					
fluctuation saisonnière	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
travail le samedi 	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail le week-end	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
polyvalence fréquente					
parcellisation fréquente des tâches					
tâches répétitives	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiologiques		
modes opératoires précis					

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
REALISER LES TACHES SPECIFIQUES DE SOINS ESTHETIQUES	contact avec la clientele generant une charge mentale particuliere	former à la CAT face à une personne agressive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	nuisances de l'esthéticienne				établir la fiche de poste de l'esthéticienne
		ordonnance de prévention - esthéticienne			
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer les soins et le maquillage du visage et du décolleté					
épiler	produit dépilatoire (cf. produits)				
	activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue	respecter les temps de repos	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	posture du cou en flexion				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			cervicalgie		
gérer la cabine U.V.					
faire les soins des mains et des pieds					
faire des gommages, des enveloppements	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
effectuer des modelages et des massages "bien être" 	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			syndrome du canal carpien		
	autre travail avec force				
	accès à l'intimité d'autrui				
	huile essentielle (cf.produits)				
EFFECTUER LES TACHES ANNEXES DE L'ESTHÉTICIENNE	fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	manipulation d'argent et de valeurs	relever périodiquement des fonds			
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal) 				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle 			
		Utiliser des aides à la manutention 			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires 			
		porter des chaussures de sécurité			
		informer et former à la manutention manuelle 			
		proposer une formation action PRAP 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
se déplacer chez le client	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		utiliser des véhicules appropriés 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
effectuer le blanchiment des dents	peroxyde d'hydrogene 	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
effectuer des soins des pieds avec poissons Garra Rufa 					

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
petits instruments utilisés dans les techniques esthétiques					
appareils pour soins esthétiques de la peau	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection 			
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			électrisation / électrocution		
appareil utilisé pour l'épilation					
cabine de bronzage 	ultraviolet a UVA (400 a 315 nm) 	porter un masque de protection si verres de correction			
		éviter les substances photosensibilisantes			
		appliquer crème solaire			
		porter des lunettes de protection contre les UV			
			kératite		
			pathologies oculaires liées aux UV 		
			cataracte liée aux UV		
			conjonctivite		
			érythème cutané		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			cancer cutané 		
petits instruments de soins des ongles					

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
vernis à ongles	solvant organique 				recherche de syndrome psycho-organique
					recherche des effets sur la santé décrits
		si possible substituer les plus dangereux			
		capter au point d'émission 			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI adaptés			
		former à la lecture de l'étiquetage des produits			
		former à l'utilisation des produits			
		respecter les règles d'hygiène 			
		informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer			
		utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos			
		prévenir l'incendie 			
			syndrome ébrieux ou narcotique		
			effets sur la santé en rapport avec la famille chimique		
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
			dermatoses irritatives		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			dermatoses et eczémas		
			irritation respiratoire		
			irritation oculaire		
			syndrome psycho-organique des solvants		
			syndrome d'intolérance aux odeurs		
huile essentielle					
cosmétiques et traitement pour cheveux 	produit capillaire				recherche de terrain atopique
					recherche des pathologies cutanées en coiffure 
		prévoir un local technique			
		ordonnance de prévention - coiffeur			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des gants, en coiffure 			
		veiller à l'hygiène des mains			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		informer sur l'allergie			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			rhinite allergique, sans précision		
			asthme à prédominance allergique		
			dermite allergique de contact due aux cosmétiques 		
			choc anaphylactique, sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			dermite irritante de contact due aux cosmétiques		
			urticaire de contact		
			RG 15		
			RG 15 bis		
			RG 43 		
			RG 49 		
			RG 49 bis		
			RG 65 		
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
	cancerogènes, mutagènes, reprotoxiques en coiffure 	informer sur le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique			
		informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
produits de maquillage	produit cosmétique divers 				recherche de terrain atopique
		veiller à l'hygiène des mains			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		informer sur l'allergie			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			rhinite allergique, sans précision		
			asthme à prédominance allergique		
			dermite allergique de contact due aux cosmétiques 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			choc anaphylactique, sans précision		
			dermite irritante de contact due aux cosmétiques		
			urticaire de contact		
			RG 49 		
			RG 43 		
			RG 65 		
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
			RG 15 bis		
			RG 15		
			RG 49 bis		
produits de blanchiment des dents	peroxyde d'hydrogene 	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
blouse					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
gants adaptés à l'activité					
uniforme aux couleurs de la marque					
lunettes de protection contre les UV					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans.

L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

1.
 - Activités en milieu hyperbare
 - Bruit
 - Equipes successives alternantes
 - Températures extrêmes
 - Travail de nuit
 - Travail répétitif

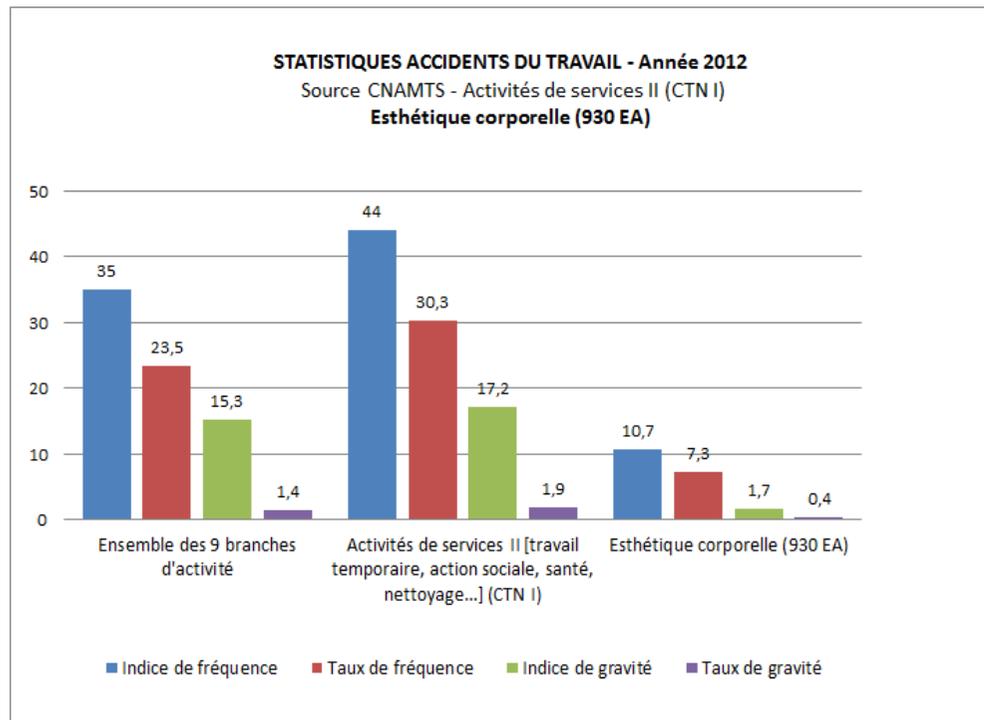
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°15 : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- Tableau n°15BIS : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°37 : Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
- Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : *Mycobacterium avium intracellulare*, *Mycobacterium kansasii*, *Mycobacterium xenopi*, *Mycobacterium marinum*, *Mycobacterium fortuitum* (liste limitative)
- Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E (liste limitative)
- Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n°49BIS : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (liste limitative)
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (liste limitative)
- Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels (liste limitative)
- Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile (liste limitative)
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides;

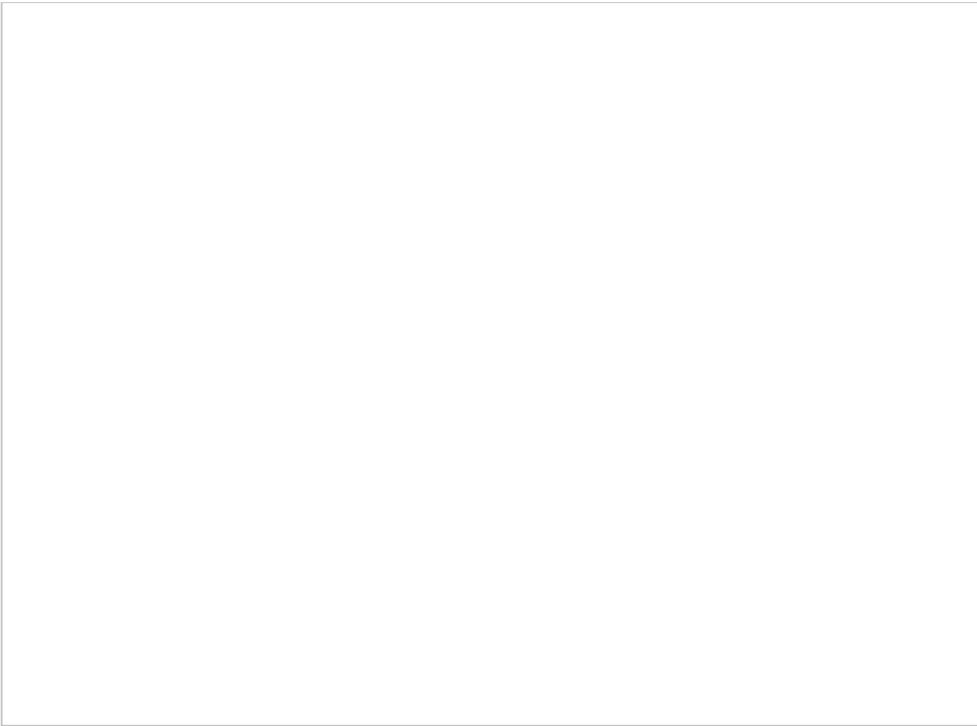
dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde (liste limitative)

- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

4. Statistiques accidents du travail année 2012 "Esthétique corporelle (930 EA)" dont font partie les Esthéticiennes :



2.



Le suivi médical des esthéticiennes nécessite de rechercher l'existence de troubles musculo squelettiques, d'affections cutanées allergiques ou irritatives et des troubles veineux des membres inférieurs.

Caractéristiques exceptionnelles

MOTS CLES

- Esthétisme
- Salon de beauté
- Soins du corps

- Soins du visage
- Soins en hammam, en sauna
- Modelage
- Massage bien être

Glossaire métier

- **Astringent** : substance qui resserre les tissus vivants
- **Bar à sourire** : centre de blanchiment dentaire
- **Emollient** : qui a la propriété de ramollir les tissus
- **Enveloppement** : technique esthétique qui consiste à envelopper le corps du client, après l'avoir enduit de produits de soins, pour en accélérer la pénétration et l'efficacité.
- **Exfoliation** : élimination des cellules mortes se situant sur la partie superficielle de la peau.
- **Gommage** : utilisation d'un produit exfoliant dans le but d'activer le renouvellement cellulaire.
- **Huile essentielle** : huile obtenue par distillation ou par expression à froid. Une huile essentielle est un extrait de végétaux aromatique et volatile.
- **Massage** : manœuvre externe, dont les masseurs kinésithérapeutes ont le monopole, réalisée sur les tissus, dans un but thérapeutique ou non, de façon manuelle ou par l'intermédiaire d'appareils autres que les appareils d'électrothérapie, avec ou sans l'aide de produits, qui comporte une mobilisation ou une stimulation méthodique, mécanique ou réflexe de ces tissus ».
- **Massage "bien être"** : massage sans aucun but médical ou thérapeutique qui peut être effectué par toute personne sans formation obligatoire.
- **Modelage** : terme utilisé par les esthéticiennes pour désigner les soins par affleurement qu'elles pratiquent sur leurs clients.
- **Vaporisateur** : appareil esthétique projetant de la vapeur d'eau chaude.

Glossaire épilation :

- **Bandes** : morceau de tissu qui permet de retirer la cire
- **Cartouche** : recharge à fixer sur une base chauffante et qui permet une application simple (roll-on).
- **Cire** : substance chaude ou froide qui permet l'arrachage du bulbe d'un poil, présentée sous forme de paillettes, cubes, perles, résines liquides...
- **Cire froide** : Elle se présente généralement sous la forme de fines bandelettes que l'on applique directement sur la peau.
- **Cire tiède** : (35 à 37°C). Présentée le plus souvent sous la forme de petites perles composées de sucre, de cire d'abeille ou encore de résine, l'épilation à la cire tiède représente un bon compromis : facile à doser et à faire fondre, elle favorise surtout l'étalement en très fines couches à l'aide d'une spatule, ce qui limite considérablement la sensation de chaleur ou de brûlure généralement provoquée par les cires chaudes.
- **Cire chaude** : cire utilisée à 45 à 50°C, de plus en plus remplacée par la cire tiède ou froide.
- **Cire jetable** : cire à usage unique qui s'utilise avec ou sans bande.
- **Cire recyclable** : s'utilise sans bande. Après utilisation la cire récupérée est de nouveau chauffée et filtrée pour enlever les poils, avant nouvelle application.
- **Colophane** : résine provenant de différents conifères qui a trouvé son nom en raison de « Colophon », ancienne ville d'Asie mineure où elle était produite. Elle est présente dans un grand nombre de produits différents (mascaras, ombres à paupières, vernis à ongles, rouge à lèvres, produits capillaires, brillantine et savons.) et comprend un mélange complexe d'une centaine de composés dont les principaux commencent à être bien identifiés. Certains de ces composés sont allergisants et font partie des allergènes les plus fréquemment positifs dans l'exploration des dermatites. En

raison de cette fréquence, la colophane a été intégrée aux tests épicutanés de la batterie standard européenne. (source INRS DMT TA 65, 2002)

- **Crème dépilatoire** : crème comprenant des actifs alcalins et/ou des dérivés du soufre (sels d'acide thioglycolique par exemple) qui attaquent la kératine et détruisent le poil et son enveloppe à la base, en quelques minutes seulement. Le poil est donc rapidement dissout et s'élimine lors du rinçage mais la repousse est inévitable, même si celle-ci se révèle être plus lente qu'avec la dépilation au rasoir (de 4 à 6 jours en moyenne).
- **Décoloration des poils** : action chimique sur la mélanine de la tige pileuse pour en atténuer la couleur.
- **Dépilation au galet, au disque ou au gant** : méthode dépilatoire reposant sur le mécanisme de la dermo-abrasion.
- **Dépilation au rasoir** : coupe du poil à ras de la peau ce qui implique une repousse rapide.
- **Épilation à la pince à épiler** : épilation manuelle, poil par poil, faite avec une pince à épiler.
- **Épilation au fil** : technique épilatoire millénaire, pratiquée en Inde, en Iran ou encore en Turquie, et de plus en plus par les femmes européennes.
- **Épilation orientale** : préparation traditionnelle qui prend la forme d'une boule de caramel, conçue avec des ingrédients naturels communs et peu coûteux : du sucre ou du miel, de l'eau, du citron, auquel on peut ajouter des huiles essentielles.
- **Épilation au Chahad** : épilation avec un extrait de miel que l'on caramélise à feu doux pour créer une cire. Contrairement au sucre que l'on détache seulement avec les doigts, le miel, plus liquide, est quant à lui retiré à l'aide de bandelettes de coton.
- **Épilateur électrique** : petit appareil électrique qui arrache le poil avec son bulbe, ce qui retarde la repousse de plusieurs semaines. Il fonctionne selon le même principe que la pince à épiler et arrache d'un coup sec le poil indésirable.
- **Spatule** : instrument plat, en bois en ou plastique, jetable ou réutilisable, qui permet d'appliquer la cire sur la zone à épiler.
- **Tyndallisation** : procédé de stérilisation modérée qui permet d'éliminer du milieu les formes de résistance des bactéries que sont les spores. Elle tire son nom du scientifique irlandais John Tyndall.

Glossaire Hammam - sauna

- **Caldarium ou Calidarium** : partie des thermes romains où se trouvaient piscines chaudes et bains de vapeur.
- **Frigidarium** : partie des thermes où on peut prendre des bains froids.
- **Chassoul** : argile minérale naturelle, extraite de gisements situés en bordure du Moyen Atlas au Maroc. Il nettoie la peau selon un processus physique. Mélangé à de l'eau chaude, il se gonfle pour former une pâte onctueuse. Il s'applique sur le corps, le visage ou le cuir chevelu.
- **Hammam** : appelé « bain maure » et « bain turc » par les Occidentaux, le hammam est un bain de vapeur humide puisant ses origines dans les Thermes Romains. Le hammam désigne aussi l'établissement, le bâtiment dans lequel s'organise ce bain. L'installation se compose généralement d'un bain froid (« frigidarium »), d'un « caldarium » et d'une salle de transpiration ou Harara.
- **Harara** : salle de transpiration dans les Hammams.
- **Jacuzi** : bain à remous ou bain « tourbillon », le jacuzzi est une baignoire équipée de buses de différentes tailles, qui propulsent de l'eau chaude sous pression et de l'air pulsé. Les jets créent des remous qui massent l'ensemble du corps.
- **Kassa** : gant de crêpe granuleux utilisé pour le gommage de la peau.
- **Sauna** : bain de vapeur d'origine finlandaise. Il désigne à la fois cette pratique ainsi que l'établissement où l'on prend ces bains. Le sauna se pratique dans une petite cabane en bois ou une pièce dans laquelle on prend un bain de chaleur sèche, dont la température varie entre 70° et 100° C. Le chauffage de la pièce peut être induit par un poêle à bois ou électrique, qui chauffe des pierres sur lesquelles on verse de l'eau pour créer de la vapeur et augmenter la température.
- **Savon noir** : produit traditionnel oriental de la beauté, c'est une pâte d'origine végétale à base d'olive noire du Maghreb et de cosse de noix de palme d'Afrique Noire, dont le but est de préparer la peau au gommage. Cette pâte est sombre et épaisse, sans parfum et devient liquide une fois mélangée à de l'eau.

- **SPA** : le mot désigne tout d'abord une station thermale ou un centre de remise en forme. Spa est le nom d'une ville située en Belgique et connue pour le bienfait de ses eaux thermales. Aujourd'hui, le terme est passé dans le langage courant et désigne un lieu dédié au bien-être, proposant massages, soins par l'eau, séances de relaxation.

Conclusions

Le métier d'esthéticienne est riche en relations humaines. Il impose souvent un contact avec l'intimité d'autrui.

Les soins réalisés varient suivant le type et le lieu d'exercice. Ils sont plus répétitifs et moins variés lors du travail en instituts spécialisés, comme les hammams-saunas ou les ongleries. Ils impliquent des postures de travail contraignantes.

Les gestes répétitifs des membres supérieurs sont possibles, et sont parfois effectués "en force" notamment lors des modelages et des massages bien être du corps.

L'esthéticienne peut être amenée à manipuler des produits chimiques dangereux (CMR en onglerie...) dont certains sont parfois considérés à tort comme étant bénins, voire "écologiques" (certaines huiles essentielles...).

Règlementation

- **Convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011.** IDCC 3032
- **Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010** - art.48 modifiant la Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. Titre II. Chapitre Ier : dispositions concernant la **qualification professionnelle** exigée pour l'exercice de certaines activités.
("Les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. On entend par modelage toute manœuvre superficielle externe réalisée sur la peau du visage et du corps humain dans un but exclusivement esthétique et de confort, à l'exclusion de toute finalité médicale et thérapeutique. Cette manœuvre peut être soit manuelle, éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique, soit facilitée par un appareil à visée esthétique").
- Arrêté du 24 août 2012 modifiant l'arrêté du 6 février 2001 fixant la liste des substances qui ne peuvent pas être utilisées dans les produits cosmétiques en dehors des restrictions et conditions fixées par cette liste.
- Directive d'exécution 2012/21/UE de la commission du 2 août 2012 modifiant, pour les adapter au progrès technique, les annexes II et III de la directive 76/768/CEE du Conseil relative aux produits cosmétiques (JO de l'Union européenne du 03/08/2012)
- **UV** : Décret n°97-617 du 30 mai 1997 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils de bronzage utilisant des rayonnements ultraviolets
- **Blanchiment des dents** : la directive du Conseil 2011/84/UE du 20 septembre 2011 modifiant la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques en vue d'adapter son annexe II au progrès technique, encadre désormais plus étroitement l'utilisation de ces produits. Cette directive s'applique à tous les Etats membres à compter du 31 octobre 2012.
- **Hammam - sauna** :

- Instruction relative au référentiel d'inspection - contrôle de la gestion des risques liés aux légionnelles dans les installations d'eau des bâtiments.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/02/cir_36495.pdf

Circulaire n°DGS/EA4/2010/289 du 27 juillet 2010 relative à la prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/07/cir_31557.pdf

- Circulaire N°DGS/EA4/2010/289 du 27 juillet 2010 relative à la prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public.

- **Massage**

- Définition du massage : **Article R4321-3 du Code de la Santé Publique**, dispositions réglementaires **Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 - JO du 8 août 2004**.

" On entend par massage toute manoeuvre externe, réalisée sur les tissus, dans un but thérapeutique ou non, de façon manuelle ou par l'intermédiaire d'appareils autres que les appareils d'électrothérapie, avec ou sans l'aide de produits, qui comporte une mobilisation ou une stimulation méthodique, mécanique ou réflexe de ces tissus".

"Nul ne peut exercer le massage et la gymnastique médicale s'il n'est titulaire du diplôme d'état de masseur kinésithérapeute" et est inscrit au tableau de l'ordre.

- La **Cour de Cassation** (Chambre criminelle, 3 juin 1980, pourvoi n°79-92805, publié au bulletin) précise la seule dérogation qui existe pour les esthéticiennes : "Ne constitue pas un massage dont la pratique est réservée aux seules titulaires du diplôme de masseur kinésithérapeute le fait pour une esthéticienne cosméticienne d'effectuer sur le visage de ses clientes des actes se ramenant à un simple effleurage ayant un caractère superficiel et un objet purement esthétique".

- **Maquillage permanent :**

- Décret n° 2008-149 du 19 février 2008 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage, et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires). JORF n°0043 du 20 février 2008.

- Arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent et de perçage corporel.

- Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent, et de perçage corporel

Références bibliographiques

Beaumont D, Collard C, Cortin C, Cuzzolin-Gavalda J, Lafon D, Lellouch M et al. Evaluation et prévention des risques chez les prothésistes ongulaires. DMT 2008;113 (TC117):21-36.

Bonne B, Chartier A.M, Crette A, Grabiaud M.H, ACMS. Esthéticienne : fiche médico professionnelle n°38. CAMIP 2002. 2 pages.

Centre de Consultation de Pathologies Professionnelles, CHU de Grenoble. Prévention des risques professionnels : prothésistes ongulaires. Des gestes simples pour vous protéger. 1ère édition. Grenoble;2011: plaquette 2 pages.

Evaluation des risques des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle. <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2014SA0148Ra.pdf>

Cleenewerck MB. Allergènes professionnels chez les coiffeuses et les esthéticiennes. Revue Française d'allergologie 2013;53:223-228.

Crépy MN. Dermatoses professionnelles aux cosmétiques. DMT 2006;107 (TA 74):367-379.

Crépy MN. Dermatite de contact aux protéines : une dermatose professionnelle sous-estimée. DMT 1999;79 (TA 59):249-253.

Crépy MN. Dermatites de contact professionnelles dans le secteur de l'esthétique. DMT 2014;137 (TA95):151-168.

Dalloz S, Pradoux D, Segalen M, Serny M, Reffet H, ACMS. Esthéticienne : une profession à démasquer. CAMIP 1999;2:153-156.

Doucet A. Surveillance de cabines d'esthéticienne. Le concours médical 1999;121(10):749.

Harris-Roberts J, Bowen J, Summer J, Stocks-Greaves M, Bradshaw L, et al. Work-related symptoms in nail salon technicians. Occupational Medicine 2011;61:335-340.

Lee S, Mc Cammon J, Mc Glothlin C, Phillips J. Case studies : a new manucure table for applying articial fingernails. Appl Occup Environ Hyg 2000;15 (1):1-4.

INCa. Installations de bronzage UV : état des lieux des connaissances sur les risques de cancer. Mesure 12-5 du plan cancer 2009-2013. Boulogne Billancourt;2010. 62 pages.

Ministère de la Santé et des Sports. Expertise relative aux risques sanitaires liés aux ultraviolets émis par des installations de bronzage artificiel. Paris;13 nov 2009.

AFSSET. Rayonnements ultraviolets & Santé. Etat des connaissances sur l'exposition et les risques sanitaires. Maison Alfort;2007. 8 pages.

Ministère de l'agriculture et de la pêche - MSA - INRS. Affections cutanées à *Mycobactérium marinum*. Paris octobre 2010:2 pages.

ADRESSES UTILES

CNAIB Confédération Nationale Artisanale des Intituts de beauté

64 rue de la briquetterie - 17000 La Rochelle

05 46 41 69 79

info@cnaib.fr

UNIB Union Nationale des Instituts de Beauté

21 quai Tilsitt - 69 002 Lyon

04 78 37 68 50

info@unib-france.fr

CNEP Confédération Nationale de l'Esthétique et de la Parfumerie

14 rue du Faubourg St Honoré - 75 008 Paris

01 40 07 09 49

confederationcnep@yahoo.fr

Fiche métier FMP issue de la **FMP Esthéticienne** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>